Nos réf.: XB/CA10



EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-44 - Règlementation du stationnement et de la circulation rue Henri Rotschi

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de M Jérôme BERTHE représentant l'entreprise PRIMAGAZ ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue Henri Rotschi, pendant les travaux d'extension du réseau gaz ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Du mercredi 21 juin 2023 à 07 heures au vendredi 21 juillet 2023 à 18 heures, afin de permettre la réalisation de travaux de terrassement et d'extension du réseau gaz à la rue Victor Mauvais, la rue Rotschi sera fermée à la circulation dans le sens montant depuis l'intersection avec la rue Victor Mauvais.

Cette interdiction ne s'applique pas aux riverains, véhicules de secours et aux services (La Poste, ordures ménagères, etc...).

Seuls les véhicules intervenants sur le chantier pourront se stationner aux abords.

<u>Article 2</u>: L'entreprise PRIMAGAZ, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

<u>Article 3</u>: La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Messieurs les chefs de centres de secours de Maîche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur Jérôme BERTHE représentant l'entreprise PRIMAGAZ,
- Monsieur le président de la communauté de commune du pays de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Publié sur le site internet le 25 mai 2023

Maîche, le 17 mai 2023 Le Maire,

Régis LIGIER